



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MISSION D'ETUDE DE FAISABILITE ET
DE PROGRAMMATION POUR LA
REHABILITATION DES TRIBUNES DE
FOOTBALL AU PARC MUNICIPAL DES SPORTS
PASSEE AVEC LA SOCIETE BEARENA**

**DÉCISION N° DM-21-414
EN DATE DU 01 DECEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-484 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu BEAUFRERE, Adjoint au Maire ;

VU l'avis du marché négocié sans publicité ni mise en concurrence envoyé le 08 mars 2021 relatif à la mission d'étude de faisabilité et de programmation pour la réhabilitation des tribunes de football au parc municipal des sports de Vincennes ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société BEARENA jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société BEARENA – sis 12, avenue Pierre Sépard – 18100 VIERZON, le marché de mission d'étude de faisabilité et de programmation pour la réhabilitation des tribunes de football au parc municipal des sports de Vincennes.
Le montant du marché s'élève à 20 160,00 € HT (24 192,00 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat.,

Signé

Mathieu BEAUFRERE